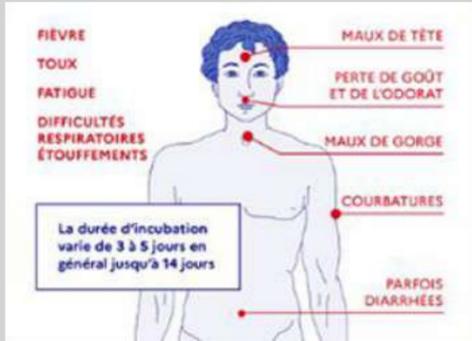




## SURVEILLER LES SYMPTOMES



## PORT DU MASQUE CHIRURGICAL SUR SITE

**!! Attention !!**  
Le port du masque est obligatoire dans les transports collectifs (bus, funiculaire), lors de covoiturage.

En fonction des situations locales, le port du masque peut être requis au-delà des zones ci-dessus.

Le port du masque n'est pas requis :

Au poste de travail si celui-ci est situé dans une zone aérée ou ventilée et que la distance sanitaire est, hormis pour de très courtes durées, généralement supérieure à 1m  
Le port du masque n'est pas requis en extérieur.

**Des masques sont mis à disposition sur les sites à l'entrée ou dans les services**

## RISQUE SPECIFIQUE & ADR

Si le risque spécifique Covid-19 s'ajoute aux risques existants sur un chantier, il doit être pris en compte dans les analyses de risque réalisées préalablement à la réalisation des activités.

## CAS CONTACT ?

Vous avez été en contact avec une personne positive au Covid-19. Les consignes d'isolement et de test sont adaptées à votre situation vaccinale et personnelle. Vous avez un doute ? N'hésitez pas à contacter votre médecin du travail

**Si vous êtes cas contact, le télétravail doit être envisagé dans la mesure du possible. Si en règle générale cette situation ne nécessite pas un isolement, elle nécessite cependant une application stricte du port du masque et des gestes barrières, ainsi que la réalisation d'un test (antigénique, RT PCR ou auto test) 48h après avoir appris que j'étais cas contact**

**!! Attention !!**  
En cas d'apparition des signes, ne venez pas sur site et faites vous tester

Prévenez votre manager et isolez-vous dans l'attente du résultat du test. Restez isolés si le résultat est positif. Consultez votre médecin si vous présentez des facteurs de fragilité.

## DISTANCE SANITAIRE

**!! Attention !!**  
Respecter une distance sanitaire dans les espaces clos, en particulier dans les vestiaires et autour de la machine à café

Respectez les jauges définies, notamment dans les ascenseurs

## REUNION & ESPACE DE TRAVAIL COLLECTIF

Le port du masque n'est pas obligatoire si la salle de réunion ou l'espace de travail collectif est effectivement aéré ou ventilé.

Le port du masque est requis dans le cas contraire. C'est notamment le cas lors des relèves.

La mesure du taux de CO2 et le respect d'une distanciation sont des bonnes pratiques.

**!! Attention !!**  
Aérer au vérifier l'efficacité de la ventilation

## RESTAURATION

Le port du masque est requis dans la file d'attente à l'intérieur du restaurant. Le retrait du masque n'est possible que lorsque l'on est assis, il doit être limité au temps de prise du repas.

Respecter les consignes de lavage des mains et de désinfection des tables et les dispositions des chaises et tables.

**!! ATTENTION !!**  
Les consignes sont identiques si vous mangez dans une pièce avec des collègues. Dans ce cas pensez à aérer avant et après

## NETTOYAGE

Un nettoyage quotidien des zones contact des espaces occupés est réalisé. Des lingettes virucides et/ou des sprays sont mis à disposition pour assurer la désinfection des postes de travail et les objets /outils utilisés

## SE FAIRE TESTER EST PRIMORDIAL

<https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid>

## SE FAIRE VACCINER

Pour diminuer fortement la probabilité de développer une forme grave se faire vacciner est primordial. Vérifiez que vous êtes à jour sur les rappels proposés

## LE SAVIEZ VOUS ?

Le fait de parler/ tousser/éternuer nous conduit à émettre des micro gouttelettes. Le taux d'émission de particules lors de la parole normale est de l'ordre de quelques dizaines de particules par seconde. La toux génère 1000 à 10000 particules et un éternuement génère jusqu'à 1000 000 particules.

SEUL UN MASQUE CORRECTEMENT AJUSTE AU NIVEAU DE LA BOUCHE ET DU NEZ VOUS PROTEGE

RISQUE DE CONTAGION

IMPORTANT

FORT

FABLE

MINIME

CORONAVIRUS

Le port du masque diminue le risque de contagion et nous protège

## LAVAGE DES MAINS

Lavez vous les mains (eau, savon ou gel hydro alcoolique) plusieurs fois par jour Lavez vous les mains avant et après la manipulation d'un objet commun

## Pensez y !

Pour éviter tout contact utiliser le coin de votre badge et pousser la barrière, la porte avec votre coude !

## SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Les contraintes de vie, l'isolement, la crise dans la durée, les incertitudes sont autant de facteurs de risques psychosociaux. N'hésitez pas à contacter votre médecin du travail

En cas de besoin d'accompagnement individuel une plateforme d'écoute et de soutien psychologique au 0800 304 040 est mis à votre disposition.

Ce numéro est accessible 24h/24 et 7j/7.

Ce dispositif peut être également sollicité en appui aux managers qui peuvent converser avec un psychologue du travail et ainsi sur les situations qu'ils rencontrent dans leur management d'équipe